



Rupture conventionnelle ou licenciement?

Par **Andimion**, le **08/12/2008** à **15:13**

Bonjour,

Je suis actuellement consultant dans une SSII et cela fera 3 ans en mars 2009.

Dans ces 3 années passées dans l'entreprise je n'ai été qu'une semaine en intercontrat (sans mission en clientèle). Le client chez qui je suis actuellement ne me renouvelle pas à cause d'une diminution de budget et comme 5 autres consultants sont dans le même cas que moi à la fin de l'année ma responsable RH m'a invité à déjeuner pour m'expliquer que si d'ici 15 jours ils ne me trouvaient pas de nouvelle mission je serai licencié. Elle m'a ensuite proposé à la place du licenciement une rupture conventionnelle en essayant de me convaincre que ça serait mieux pour moi.

Qu'en pensez vous? Vaut il mieux être licencié ou une rupture conventionnelle?

Une SSII a le droit de licencier un employé sous le prétexte qu'elle n'a pas trouvé de mission avant la fin de la mission actuelle? N'y-a-t-il pas un délai minimum pendant lequel ils doivent essayer de me trouver une mission?

Aidez moi SVP, je ne trouve de réponse claire nulle part et je ne sais vraiment pas quoi faire dans cette situation.

Merci d'avance à ceux qui auront la bonté de me répondre.